

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le trente avril à vingt-heures heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Christian NOCQUE, Gabriel PEROCHEAU, Cécile SANGUINETTI, Magali LEMAITRE, Nicolas BOUCHIRED, Géraldine AURADOU, Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA, Frédéric CADIOU, Christelle GALLIER-CHAUSSE, Didier GUEVILLE, Marie-Dominique HAUCHECORNE, Jacky LEROY, Daniel MARTIN.

Etaient absents :

Nathalie DUPRE (pouvoir à Géraldine AURADOU), Jean-Luc FORT (pouvoir à Christelle GALLIER-CHAUSSE), Davis LUCAS (pouvoir à Magali LEMAITRE), Mélanie RAULT (pouvoir à Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO), Carine THOMASSIN (pouvoir à Nicolas BOUCHIRED).

Secrétaire de Séance :

Cécile SANGUINETTI.

Les comptes rendus des 4 et 9 avril 2014 sont adoptés.

1 – COMPTES DE GESTION 2013

14.04.11

Monsieur MANIER, Receveur municipal de la Trésorerie d'Harfleur, commente les résultats du Compte de Gestion 2013, qui font apparaître un excédent global de 845 449,43 € en clôture d'exercice.

Le Compte de Gestion 2013 établi et présenté par le Receveur municipal, certifié et visé par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du conseil municipal.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013

14.04.12

Madame Le Maire présente le Compte Administratif 2013. Un excédent global de 845 449,43 € est constaté.

Monsieur Daniel MARTIN, doyen du conseil municipal, demande aux conseillers municipaux d'approuver les résultats du Compte Administratif 2013 établi par Madame Le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** approuve** les résultats cumulés du Compte Administratif 2013, présentant un excédent global de 845 449,43 €.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

14.04.13

Compte tenu des résultats dégagés au Compte Administratif 2013 et des restes à réaliser d'investissement 2013 reportés en 2014, Madame Le Maire propose d'affecter le résultat comme suit, conformément à la réglementation de la comptabilité publique :

- Excédent d'investissement : 216 600,29 €
- Restes à réaliser/recettes : 57 000,00 €
- Restes à réaliser/dépenses : 454 840,00 €
- Besoin de financement : 181 239,71 €
- Excédent de fonctionnement : 447 609,43 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** d'inscrire en excédent de fonctionnement (compte 002) la somme de 447 609,43 €.

4 – TAXES COMMUNALES

14.04.14

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le produit fiscal attendu pour 2014. Elle propose de maintenir les taux de 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de ne pas modifier les taux d'imposition 2014 et de les fixer comme suit :

-Taxe d'habitation :	8,59 %
-Taxe foncière bâti :	20,46 %
-Taxe foncière non bâti :	40,02 %

5 – BUDGET PRIMITIF 2014

14.04.15

Madame Le Maire présente le Budget Primitif 2014 équilibré en section de fonctionnement à 1 523 504 € et en section d'investissement à 807 690,00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (15 pour, 4 contre),

*** adopte** le Budget Primitif 2014 présenté par Madame Le Maire.

6 – REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DU SIVHE

14.04.16

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la participation de la commune au SIVHE (Syndicat Intercommunal des Vallées du Havre Est) s'élève à 31 604,17 € pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** opte** pour l'inscription au budget primitif 2014 du montant de la participation au SIVHE pour 31 604,17 €.

7 – DELEGUES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE

14.04.17

Conformément aux statuts des Syndicats intercommunaux, les communes adhérentes doivent désigner de délégués titulaires et suppléants pour siéger aux comités de ces syndicats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** désigne** les délégués pour le Syndicat Départemental d'Energie :

- > 1 délégué titulaire : . Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO
- > 1 délégué suppléant : . Jacky LEROY

8 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D)

14.04.18

Conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts qui prévoit qu'il est institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D), composée du Maire ou de son adjoint délégué et de 6 commissaires (communes de 2 000 habitants ou moins). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** désigne** les membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

- > *présidente* : . Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO

> *titulaires* : . Gabriel PEROCHEAU
. Jacky LEROY
. Didier GUEVILLE

> *suppléants* : . Cécile SANGUINETI
. Daniel MARTIN
. Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA

9– BAUX COMMUNAUX

14.04.19

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux la demande de renouvellement d'un bail et une proposition de reprise de bail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✘ **autorise** Madame Le Maire à signer le bail suivant à compter du 1^{er} mai 2014 :

- bail B52 jardin Mr Laurent CHEMIN, pour une durée de 6 ans,

✘ **autorise** Madame Le Maire à signer le bail suivant à compter du 1^{er} septembre 2014 :

- bail B29 chasse Mr Roland VASSE, pour une durée de 3 ans.

10–COMMUNICATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA CODAH

14.04.20

Au cours de la séance du 19 décembre 2013, le conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Havraise a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2014 du budget principal et des budgets annexes. Conformément aux dispositions de l'article L-5212-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Président de la Communauté de l'Agglomération Havraise a adressé à la commune un exemplaire de ce Budget Primitif de l'année 2014 de la Communauté pour communication aux membres du conseil municipal. L'intégralité du document, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du Budget Primitif 2014 de la CODAH.

QUESTIONS DIVERSES

✘ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la réception de l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2013, modifiant les statuts du SDE 76 suite au transfert vers celui-ci de la maîtrise d'ouvrage en éclairage public. Ce transfert intervient à compter du 1^{er} janvier 2014 avec dissolution des syndicats primaires au 1^{er} avril 2014.

✘ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de l'opposition, suite à la question posée par Monsieur Jean-Luc FORT, concernant les moyens de communication dont ils pourraient disposer, qu'une réponse leur sera donnée prochainement.

✘ Jacky LEROY informe les conseillers municipaux que le chemin de randonnée qui va du calvaire à la descente de la Cavée, a été nettoyé à 80 % par des élus et des bénévoles. Il doit être terminé vendredi 2 mai. D'autres bénévoles seraient les bienvenus. Il remercie tous les participants bénévoles.

✘ Jacky LEROY informe qu'une intervention a été faite dans les sanitaires de l'école maternelle car suite à une visite sur site, il a été constaté le manque de joints au niveau des raccords d'évacuation des eaux. Les joints ont été réalisés aujourd'hui par Daniel MARTIN, Davis LUCAS et Jacky LEROY.

La séance est levée à 21 heures 10.

signatures :

Maria-Dolores Gautier-Hurtado			
Christian Nocque	Gabriel Perocheau	Cécile Sanguinetti	Magali Lemaitre
Nicolas Bouchired	Géraldine Auradou	Pierre-Marie Botalla-Piretta	Frédéric Cadiou
Nathalie Dupré absente	Jean-Luc Fort absent	Christelle Gallier-Chausse	Didier Gueville
Marie-Dominique Hauchecorne	Jacky Leroy	David Lucas absent	Daniel Martin
Mélanie Rault absente	Carine Thomassin absente		